



Dossier de presse

**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et
de la Recherche**

**Ministère des Familles, de l'Enfance
et des Droits des femmes**

**Najat VALLAUD-BELKACEM et
Laurence ROSSIGNOL
mobilisent tous les acteurs pour réussir
le développement de la scolarisation
des enfants de moins de 3 ans**

**Lundi 4 avril 2016
Ministère de l'Éducation nationale**

SOMMAIRE

La mobilisation de tous les acteurs pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, pourquoi ?

Les bénéfices de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Les moyens mis en œuvre pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à la rentrée 2016

Les modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles

Une alliance éducative : premier temps fort de co-éducation et de dialogue avec les familles

La formation des enseignants accueillant en classe des enfants de moins de 3 ans

La mobilisation de tous les acteurs pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, pourquoi ?

L'école maternelle française est un vrai modèle pour de nombreux pays. A sa manière à elle, adaptée aux premiers temps de l'enfance, elle prépare aux étapes scolaires ultérieures.

L'école maternelle est le moment de la première expérience collective. L'enfant y apprend le respect de soi, l'attention aux autres et l'entraide ; il apprend aussi à coopérer, à s'engager dans l'effort, à persévérer. Les années d'école maternelle posent les bases des apprentissages ultérieurs. Elles sont par conséquent décisives.

Parce que les inégalités qui apparaissent dès les premiers moments de la vie peuvent s'installer pour très longtemps, parce qu'un enfant de 3 ans issu de milieu populaire a trois fois moins de vocabulaire qu'un enfant issu de milieu favorisé, **la scolarisation des enfants les plus jeunes est au cœur des préoccupations du gouvernement.**

Le plan pluriannuel 2015-2017 de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale précise que la scolarisation précoce est un moyen efficace pour lutter contre la reproduction des inégalités, favoriser la réussite scolaire. Au moment où les moyens accordés à la Refondation de l'école permettent de renforcer significativement la priorité au premier degré à la prochaine rentrée scolaire, il est essentiel que la mobilisation collective permette une progression importante de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

C'est pourquoi Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, lancent une mobilisation de tous les acteurs et des familles pour réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, afin d'augmenter le nombre d'enfants inscrits à la rentrée 2016.

L'accueil des tout-petits est progressivement assuré dans les écoles maternelles des 1 089 réseaux d'éducation prioritaire, avec pour objectif de scolariser 30% des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées d'ici 2017. Cet objectif de scolarisation a été porté à 50% des enfants de moins de trois ans scolarisés en REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) lors du comité interministériel « égalité et citoyenneté » du 6 mars 2015.

En stimulant précocement les capacités linguistiques, physiques et intellectuelles des enfants, et en les initiant à la vie en commun, la scolarisation précoce constitue un levier important pour restaurer l'égalité des chances, et permet aux parents de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale.

L'école maternelle assure une prise en charge de l'enfant de deux ans qui tient compte, en continu, des rythmes et du développement propres à cette tranche d'âge. Les adultes qui accompagnent ces très jeunes enfants dans leurs apprentissages valorisent leurs premiers succès et dédramatisent les difficultés : c'est leur donner les moyens de vivre bien leur petite enfance en les encourageant à grandir, c'est-à-dire à conquérir de nouvelles compétences.

Alors que le taux de préscolarisation avait été divisé par trois entre 2001 et 2012, il y a eu progression en 2013, qui s'est confirmée en 2014 et 2015 en éducation prioritaire, selon les objectifs fixés. Le taux global s'élève désormais à 11,7 %. Il atteint même 20,6% en éducation prioritaire.

1 100 classes ont été ouvertes et les moins de 3 ans sont aussi largement accueillis dans les places disponibles de petite section. Plus de 25 000 places supplémentaires ont ainsi été offertes dans les écoles maternelles pour accueillir ces très jeunes élèves, essentiellement dans l'ensemble des réseaux de l'éducation prioritaire, avec une organisation des activités et des rythmes spécifiques, et un projet d'école particulier.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

Entre 2001 et 2012 : taux de préscolarisation divisé par trois, passant de 35 % à 11 %, et nombre d'enfants scolarisés avant 3 ans passé de 259 700 à 91 100 (-168 600).

2012 : scolarisation des 2 ans à son plus bas niveau sur les 15 dernières années

De la rentrée 2012 à la rentrée 2015 : plus de 1 100 classes spécifiques ouvertes et large accueil des moins de 3 ans sur les places disponibles de petite section. Environ 25 000 places nouvellement offertes pour scolariser des enfants de moins de 3 ans. Elles ne sont cependant pas toutes utilisées. De nombreuses places sont vacantes.

Augmentation du taux de scolarisation des moins de 3 ans pour la première fois depuis plus de 10 ans, désormais à 11,7%.

Rentrée 2015 en REP et REP+ : 19,3% des enfants de 2 ans sont scolarisés. Ce taux atteint 22,2% en REP+

Après une augmentation en 2013, le taux de scolarisation à 2 ans a continué à se renforcer en éducation prioritaire. Dans les nouveaux réseaux (REP et REP+), 19,3 % des enfants de deux ans sont scolarisés à la rentrée 2015, soit un taux deux fois plus important qu'hors éducation prioritaire (9,8 %).

En 2015 : 93 600 enfants de 2 ans fréquentent l'école, dont 80 % dans le secteur public. Les tout-petits sont accueillis dans 40 % des écoles ayant des classes de préélémentaire. Les élèves de 2 ans sont en moyenne 6 par classe et quasiment toujours dans des classes multi-niveaux : l'organisation la plus courante (la moitié des cas) est une classe rassemblant une très petite section et une petite section, celle-ci étant majoritaire dans la classe.

11 % des élèves de 2 ans sont dans une classe à un seul niveau.

Les bénéfices de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans

En développant chez chacun la confiance en soi et l'envie d'apprendre, l'école maternelle conforte et stimule le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants et les initie aux différents moyens d'expression. Elle assure une première acquisition des principes de la vie en société et de l'égalité entre les filles et les garçons. La prévention des difficultés scolaires y est assurée par la stimulation et la structuration du langage oral ainsi que par la découverte de l'écrit.

- les acquisitions langagières

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française recouvrent des enjeux primordiaux, notamment sociaux, avec un très fort déterminisme trop souvent prédictif de la réussite scolaire.

Or, la pédagogie du langage, qui requiert beaucoup de respect et une grande attention au comportement des enfants, est l'axe fort du programme de l'école maternelle. Les enseignants établissent les conditions de la communication, organisent la classe pour favoriser l'activité spontanée des enfants, les interactions langagières entre eux et avec les adultes, saisissent toutes les occasions de la vie quotidienne dans la classe et dans l'école pour concevoir et conduire des situations d'apprentissage spécifiques.

- le développement de la socialisation

La scolarisation précoce favorise la découverte et la connaissance des autres. Le jeune enfant va créer des liens petit à petit, il va apprendre à gérer les premiers conflits, à partager, à vivre avec les autres pour, progressivement, à son rythme, trouver sa place au sein d'un groupe et faire ses premières expériences de l'altérité et de l'amitié.

- l'enrichissement de son expérience sensible et de ses découvertes

La sensibilité et l'imagination jouent un rôle majeur dans le développement de la petite enfance. L'école maternelle encourage et développe les langages d'expression qui mobilisent le corps, la voix, l'écoute, le regard et le geste. Ainsi le très jeune enfant peut se livrer à des expériences, à la fois ludiques et fonctionnelles, où une part importante est laissée à la spontanéité et à l'imagination : chercher, imiter, transformer, inventer, exprimer...Il va éprouver le plaisir de la créativité, ressentir des émotions, et commencer à les exprimer. Des activités d'éveil sensoriel lui permettent d'échanger. Elles provoquent des émotions, de l'étonnement et des questions qui stimulent l'envie de comprendre, de multiplier, de partager ces expériences.

- le plaisir du jeu

Des jouets variés sont proposés, en réponse aux besoins des jeunes enfants et à leurs capacités d'attention, en lien avec les apprentissages souhaités car, quand on est un tout petit, on apprend en jouant.

Au cours de leurs deuxième et troisième année, les enfants sont de véritables explorateurs, qui découvrent les propriétés des objets (sons, dimensions, textures) les effets de leurs actions qu'ils recommencent, inlassablement pour comprendre.

L'organisation du temps et de l'espace, souple et sans contraintes, permet les déambulations, les observations mais aussi les expérimentations libres et favorise les accroches langagières avec l'adulte ou avec les autres enfants.

Les moyens mis en œuvre pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à la rentrée 2016

Pour atteindre cet objectif, la mobilisation interministérielle doit être amplifiée, en améliorant la coordination entre l'Éducation nationale et les acteurs des politiques sociales et familiales sur les territoires, en renforçant la coopération avec les parents qui doivent pouvoir s'impliquer dans la vie de l'école maternelle, en apportant une formation adaptée, initiale et continue, aux maîtresses et aux maîtres de l'école maternelle.

Concrètement, la coopération interministérielle se traduit dès aujourd'hui :

- **Les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN)** communiquent aux directeurs de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de leur département, sur la base de la carte scolaire arrêtée pour 2016-2017, l'estimation du nombre de places disponibles pour la scolarisation des très jeunes enfants à la rentrée 2016 dans les secteurs prioritairement visés par cette politique et cela avant la fin du mois d'avril.
- **La CAF identifiera ainsi les familles ayant un enfant de moins de 3 ans** et les informera par mail de l'opportunité proposée à leur jeune enfant et les incitera à se rapprocher de leur mairie pour une démarche d'inscription. En fonction du contexte local, la CAF organisera des réunions de sensibilisation des acteurs de la politique sociale et familiale, auxquelles les services de l'Éducation nationale participeront autant que de besoin.
- **Les partenaires en lien direct avec les familles concernées pourront les sensibiliser** à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce. En fonction du contexte local il s'agira des services de Protection maternelle et infantile (PMI), des centres communaux d'action sociale, des lieux d'accueil enfant parent, des centres sociaux, des ludothèques, des bibliothèques du territoire et des associations familiales, ainsi que d'autres associations du champ de l'enfance ou de la politique de la ville.

Les modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles

Parce qu'elle concerne des tout-petits ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle :

- **L'accueil est différé** au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant,
- **Une adaptation des locaux** et un équipement en matériel spécifique sont définis en accord avec la collectivité compétente,
- La structure mise en place **accueille prioritairement des enfants du secteur** de l'école où elle est implantée,
- **Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école**. Il est présenté aux parents. Il prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant,
- **Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis** par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter,
- Dans les zones définies par la circulaire de 2012 : environnement social défavorisés, zones urbaines, rurales et de montagne, ainsi que dans les départements et régions d'outremer, **les enfants de moins de 3 ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée**, dans les écoles qui les scolarisent.

Une alliance éducative : premier temps fort de co-éducation et de dialogue avec les familles

La qualité de l'accueil à l'école est déterminante pour que s'installe un sentiment de sécurité et de confiance indispensable au jeune enfant pour s'investir dans un univers nouveau.

Un dialogue régulier avec les parents de chacun de ces très jeunes enfants est fondamental, quelles que soient leur origine, leur langue, leur degré de familiarité avec l'école. Il est d'ailleurs possible de permettre aux parents qui le souhaitent de rester un moment dans la classe avec leur enfant pendant les premières journées d'école, afin de le sécuriser.

Les solutions d'accueil pour ces très jeunes élèves, qui passeront quatre ans à l'école maternelle, ne peuvent consister uniquement en une scolarisation dans les formes traditionnelles. Les projets d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans prennent en compte l'analyse des besoins, l'implantation des locaux, les matériels spécifiques, l'adaptation possible des rythmes scolaires. La qualité de la prise en charge éducative s'appuie sur la collaboration avec les collectivités territoriales, les CAF et les services en charge de la petite enfance (PMI, établissements d'accueil du jeune enfant...).

La formation des enseignants accueillant en classe des enfants de moins de 3 ans

Cette scolarisation nécessite, pour l'école, de tenir compte des besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans, de les accueillir avec leurs parents, d'aménager l'espace et le temps pour favoriser leurs explorations, la découverte et la connaissance des autres et faciliter leurs essais de communication en les aidant à construire les compétences langagières indispensables à un développement harmonieux.

Des formations communes pluri-catégorielles associant professeurs des écoles, Assistantes Territoriales Spécialisées des Ecoles Maternelles (ATSEM) et parfois des éducateurs de jeunes enfants sont donc organisées afin de permettre aux personnels de maîtriser les connaissances, compétences et gestes professionnels spécifiques à l'accueil et à la scolarisation des très jeunes enfants en ménageant un dialogue confiant avec les parents.

Un espace national de ressources d'accompagnement du programme maternelle et de mutualisation sans précédent a été ouvert sur le site eduscol, pour accompagner les équipes d'écoles. <http://eduscol.education.fr/cid91999/la-scolarisation-des-enfants-moins-trois-ans.html>

On y trouve notamment des ressources relatives à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle, au développement de l'enfant ainsi qu'un guide pratique reprenant les normes et conditions de sécurité des équipements et des matériels utilisés pour des enfants de moins de 36 mois.

Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, sont accompagnés par les inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré responsables de la mission école maternelle, au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

Des ressources académiques telles que des « Chartes pour réussir la scolarisation des enfants de moins de 3 ans » sont en ligne sur les sites de circonscription des inspecteurs du premier degré et des inspecteurs en charge de la mission maternelle.

Service de presse du ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
01 55 55 30 10 – spresse@education.gouv.fr

Service de presse ministère des Familles, de
l'Enfance et des Droits des femmes
01 40 56 55 46 - cab-fed-presse@feddf.gouv.fr